RÉSOLUTION DU CSE SIÈGE

Depuis la suppression des éditions nationales de France 3, des services « édition ICI » et IV3 (Info Vidéo 3) à Paris et la création dur HUB INFO ICI REGION, la Direction n'a fourni aucun document permettant aux élus de mesurer objectivement les effets de cette réorganisation, tant sur l'activité que sur les moyens humains et techniques, l'organisation et les conditions de travail des salariés.
Depuis cet été, de nouveaux arbitrages réalisés dans l'opacité la plus totale, obligent les salariés de Lyon Vaise à réaliser de nouvelles économies (et à geler notamment un poste de montage pourtant prévu dans le projet initial). Une partie de leur activité (aiguillage de contenus) est dans le même temps repartie à Paris, sans qu'on puisse en apprécier les conséquences sur les personnels concernés.

Les élus s'interrogent également sur l'organigramme de ce hub info qui indique un encadrement pléthorique : 1 directrice détachée entièrement au hub et 6 rédacteurs en chef.

Ces évolutions successives de l'activité, décidées sans visibilité globale ni transparence suffisante, ne permettent pas aux élus d'apprécier objectivement la réalité de l'activité du Hub, les réorganisations en cours et leurs conséquences pour l'ensemble des salariés basés à Lyon et à Paris. Toutes ces modifications ne correspondent pas à la présentation du projet initial effectuée au CSE du 17 septembre 2025.

En conséquence, les élus du CSE Siège demandent à la Direction :

- La transmission des plans d'activité du Hub Info ICI Régions pour les mois de **juin, septembre et novembre**, afin de comparer l'évolution de l'activité, des charges de travail et des moyens mobilisés
- La communication des éléments permettant de comprendre les réorganisations successives entre Paris et Lyon-Vaise, notamment concernant l'activité d'aiguillage, ainsi que leurs conséquences sur les effectifs, les missions et l'organisation du travail
- La présentation de l'organisation cible du Hub, de son organigramme finalisé et des moyens humains et techniques prévus au regard de l'activité réelle.
- La présence de la Directrice déléguée au pilotage et des moyens du Pôle Actualités (qui a validé le plan de charge initial) lors de l'examen de ce point, afin qu'elle puisse répondre aux questions des élus et apporter les explications attendues sur les écarts entre le projet initial et la situation actuelle.

Les élus demandent que ce point soit de nouveau inscrit, à l'initiative de la direction, à l'ordre du jour du prochain CSE Siège.

Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

L'ensemble des organisation syndicales FO, SNJ, CFDT, CGC, CGT s'associent.